

RUBRIQUE 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: SILVERWAX PRO 3 DÉGRAISSANT À ACTION RAPIDE
Type de produit	: Détergent
Code du produit	: 003001-003004-003020-003210
Groupe de produits	: Produit fini

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange	: Nettoyant
Restrictions d'emploi	: NE PAS UTILISER SUR LES VITRES, MIROIRS, BOIS NATURELS OU VERNIS. NE PAS MÉLANGER AVEC D'AUTRES PRODUITS. NE PAS LAISSER SÉCHER SUR LA SURFACE, NE PAS UTILISER SUR DES SURFACES DIRECTEMENT EXPOSÉES AU SOLEIL, NE PAS LAISSER SÉCHER SUR LA SURFACE.

1.4. Données relative au fournisseur

Laboratoire Hygienex Inc.
6400 rue Zéphirin-Paquet
Québec, Québec, Québec G2C 0M3
Canada
T 1-800-681-2332
info@hygienex.com - www.silverwax.ca

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence	: 418-522-2332 (De 09h00 à 17h00/ Lundi à Vendredi) En cas d'urgence chimique appeler au centre antipoison 1-844-POISON-X, ou 1-844-764-7669 d'urgence 24h/24, 7j/7
------------------	--

RUBRIQUE 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Matières corrosives pour les métaux, Catégorie 1	H290	Peut être corrosif pour les métaux
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

SILVERWAX PRO 3 DÉGRAISSANT À ACTION RAPIDE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Conseils de prudence (GHS CA) :

P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

SILVERWAX PRO 3 DÉGRAISSANT À ACTION RAPIDE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Diethylene glycol monobutyl ether ; 2-(2-Butoxyethoxy)ethanol, Butyl Carbitol 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol / BDGE / butyldiglycoléther / DEGBE / éther monobutylique de diéthylèneglycol	N° CAS: 112-34-5	5-10	Irrit. Oculaire 2, H319
hydroxyde de sodium	Sodium hydroxide B751 / caustique blanc / hydrate de sodium / hydrate de soude / hydroxyde de sodium / hydroxyde de sodium, solide / lessive alcaline / lessive de soude / lessive de soude caustique / sodium (hydroxyde de) / soude (=hydroxyde de sodium) / soude caustique, solide	N° CAS: 1310-73-2	1-5	Corr. Mét. 1, H290 Tox. Aiguë 4 (Par contact cutané), H312 Corr. Cut. 1, H314 Lés. Oculaire 1, H318
Ethoxylated alcohols (C=9-11)	Ethoxylated alcohols (C=9-11)	N° CAS: 68439-46-3	1-5	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Tox. Aiguë 4 (Par contact cutané), H312
Ethoxylated alcohols (C=9-11)	Ethoxylated alcohols (C=9-11) SURFACTANT LB 1006 / SURFACTANT LB 1008	N° CAS: 68439-46-3	1-5	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Lés. Oculaire 1, H318
xylènesulfonate de sodium	Sodium xylènesulphonate xylènesulfonate de sodium	N° CAS: 1300-72-7	1-5	Irrit. Oculaire 2, H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SILVERWAX PRO 3 DÉGRAISSANT À ACTION RAPIDE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

RUBRIQUE 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

RUBRIQUE 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SILVERWAX PRO 3 DÉGRAISSANT À ACTION RAPIDE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13

RUBRIQUE 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage	: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef.
Matières incompatibles	: Métaux.
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

RUBRIQUE 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

SILVERWAX PRO 3 DÉGRAISSANT À ACTION RAPIDE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Jaune
Odeur	: CERISE
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ≈ 13
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

hydroxyde de sodium

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

Ethoxylated alcohols (C=9-11)

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

Ethoxylated alcohols (C=9-11)

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

SILVERWAX PRO 3 DÉGRAISSANT À ACTION RAPIDE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

xylènesulfonate de sodium	
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).
Matières incompatibles	: métaux.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

SILVERWAX PRO 3 DÉGRAISSANT À ACTION RAPIDE	
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	le mélange contient 3% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Oral) le mélange contient 3% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Cutané) le mélange contient 12% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Inhalation (Poussières/Brouillards))
hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg Source: NCIS
ETA CA (Cutané)	1350 mg/kg de poids corporel
Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)	
DL50 orale rat	1378 mg/kg Source: Corporate Solution From Thomson Micromedex
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg Source: Corporate Solution From Thomson Micromedex
CL50 Inhalation - Rat	> 1,6 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
ETA CA (oral)	1378 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Cutané)	2000 mg/kg de poids corporel
Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)	
DL50 orale rat	1378 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Lapin, Dermique)

SILVERWAX PRO 3 DÉGRAISSANT À ACTION RAPIDE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)	
CL50 Inhalation - Rat	> 1,6 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
ETA CA (oral)	1378 mg/kg de poids corporel
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
DL50 orale rat	5660 mg/kg
DL50 orale	2410 – 5530 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Souris, Mâle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	2764 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))
ETA CA (oral)	2410 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Cutané)	2764 mg/kg de poids corporel
xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
DL50 orale rat	> 7000 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, Lapin, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 6,41 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 232 minutes, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Inhalation (aérosol), 14 jour(s))
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau. pH: ≈ 13
hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
pH	14 (5 %)
Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)	
pH	6 – 7,5
Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)	
pH	6 – 7,5
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
pH	Aucun renseignement disponible dans la littérature
xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
pH	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: ≈ 13
hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
pH	14 (5 %)
Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)	
pH	6 – 7,5
Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)	
pH	6 – 7,5
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
pH	Aucun renseignement disponible dans la littérature

SILVERWAX PRO 3 DÉGRAISSANT À ACTION RAPIDE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
pH	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	≥ 60 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	> 452 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: other:
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	> 470 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other:
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	< 200 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
Danger par aspiration	: Non classé
hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Viscosité, cinématique	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)	
Viscosité, cinématique	19,94 – 40,984 mm ² /s
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
Viscosité, cinématique	Aucun renseignement disponible dans la littérature
xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
Viscosité, cinématique	Sans objet (matière solide)
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.

SILVERWAX PRO 3 DÉGRAISSANT À ACTION RAPIDE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

RUBRIQUE 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
CL50 - Poisson [1]	189 mg/l (48 h, <i>Leuciscus idus</i> , Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CE50 - Crustacés [1]	40 mg/l (48 h, <i>Ceriodaphnia sp.</i> , Valeur expérimentale, Locomotion)

Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)	
CL50 - Poisson [1]	8,5 mg/l Source: ECOTOX
CE50 - Crustacés [1]	2,686 mg/l Source: ECOTOX
CE50 96h - Algues [1]	1,4 mg/l Test organisms (species): <i>Raphidocelis subcapitata</i> (previous names: <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> , <i>Selenastrum capricornutum</i>)

Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)	
CL50 - Poisson [1]	8,5 mg/l Source: ECOTOX
CE50 - Crustacés [1]	2,686 mg/l Source: ECOTOX
CE50 96h - Algues [1]	1,4 mg/l Test organisms (species): <i>Raphidocelis subcapitata</i> (previous names: <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> , <i>Selenastrum capricornutum</i>)

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
CL50 - Poisson [1]	1300 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, <i>Lepomis macrochirus</i> , Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (Méthode C.2 de l'UE, 48 h, <i>Daphnia magna</i> , Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Locomotion)
CEr50 algues	> 100 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 96 h, <i>Desmodesmus subspicatus</i> , Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 96h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): <i>Desmodesmus subspicatus</i> (previous name: <i>Scenedesmus subspicatus</i>)

xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
CE50 96h - Algues [1]	≥ 230 mg/l (EPA OTS 797.1050, <i>Selenastrum capricornutum</i> , Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)

12.2. Persistance et dégradation

SILVERWAX PRO 3 DÉGRAISSANT À ACTION RAPIDE	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

SILVERWAX PRO 3 DÉGRAISSANT À ACTION RAPIDE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Persistence et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)
Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)	
Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,88 Source: SRC
Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 20 °C)
xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,12 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 20 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
Tension superficielle	67,5 mN/m (20 °C, 1 g/l, OCDE 115)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,64 – 1 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur calculée)
xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
Tension superficielle	71 mN/m (20 °C, 90 %, Méthode A.5 de l'UE)

SILVERWAX PRO 3 DÉGRAISSANT À ACTION RAPIDE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,42 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur calculée)

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Gaz à effet de serre fluoré	: Non

RUBRIQUE 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/réceptier conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD

TMD	
14.1. Numéro ONU	UN1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM)
Description document de transport	UN1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM), 8, III
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport	8
	
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)	III
14.5. Dangers environnementaux	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD	
UN-No. (TDG)	: UN1760

SILVERWAX PRO 3 DÉGRAISSANT À ACTION RAPIDE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 5 L
Quantités exceptées (TDG)	: E1
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 5 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 154

14.7. Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/789(^9) and the IBC Code(^10)

Non applicable

RUBRIQUE 15 Informations sur la réglementation

Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Ethoxylated alcohols (C=9-11) (68439-46-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Listé dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Listé dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SILVERWAX PRO 3 DÉGRAISSANT À ACTION RAPIDE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Listé dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

RUBRIQUE 16 Autres informations

Date d'émission : 08/21/2024
Date de révision : 05/07/2025
Remplace la fiche : 01/22/2025

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque un sévère irritation des yeux

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.